



ELECTIONS

QUI VOTE, ET SURTOUT OU ?

Les élections professionnelles viennent de se terminer, et au vu des résultats sur la Maison d'arrêt de Troyes, elles suscitent beaucoup d'interrogation.

En effet, alors qu'il n'y a eu que 43 votes réellement exprimés par les agents affectés sur notre établissement, la répartition des sièges s'est effectuée en ajoutant les 14 votes exprimés par les agents déjà affectés sur Troyes Lavau.

Le personnel de l'équipe projet la MA de Lavau aurait été comptabilisé en majeur parti sur la MA de Troyes et pour une autre partie ailleurs ! Sans parler de personnel de la MA de Troyes compté dans l'équipe projet de la MA de Lavau, de personnel de l'équipe projet de la MA de Lavau compté sur la MA de Troyes, etc.

Pourquoi plus sur la MA de Troyes que sur la MC de Clairvaux ? Pourquoi pas sur la MA de Lavau ou en Direction Interrégionale ou sur les établissements d'origine ?

En conséquence, le résultat final n'est certainement pas le reflet exact de l'expression des personnels réellement affectés sur la MA Troyes !

Quels personnels affectés et présents, affectés et pas encore présents, à l'équipe projet de la MA de Lavau, ont voté sur la MA de Lavau ou sur la MA de Troyes ou sur la MC de Clairvaux ou sur son établissement d'origine ?

Ce qui paraît simple à établir via les RH et ORIGINE des établissements.

Comment le CSA de la MA de Lavau sera constitué ? Point déjà évoqué lors du dernier CHSCTD et toujours sans réponse.

- Voix de la MA de Troyes + voix de la MC de Clairvaux = voix de la MA de Lavau ?
- Mimétisme de la représentation régional sur la MA de Lavau ?
- Un nouveau vote avec tout le personnel affecté à l'ouverture de la MA de Lavau sera-t-il fait ?

**FORCE OUVRIERE DEMANDE UNE TOTALE
TRANSPARENCE POUR NOS 3 ENTITES ET UNE REGLE
DEFINIE
LE PERSONNEL DE LA MA DE TROYES NE VEUT PAS
ETRE PRIS EN OTAGE D'OPACITE. IL VEUT SAVOIR SI
SON VOTE A DE L'IMPORTANT ET EST REPRESENTATIF
DE SON CHOIX LOCAL**

Adresse du Bureau local :

Mail :

Tel :

SLP FO Justice Troyes

Le : 12 12 2022

